



Séjour de la Santé

Contribution de SOSS ; Santé Orale et Soins Spécifiques

16 juin 2020

SOSS est une association composée de représentants des professionnels de la chirurgie dentaire, des associations d'usagers de la santé et des soins spécifiques, des réseaux et des acteurs de la santé. Créée en novembre 2011, elle a pour objet la promotion de la santé orale des personnes en situation de handicap ou en situation de précarité par le développement de la prévention et de l'accès aux soins.

La rupture majeure de l'accès aux soins bucco-dentaire pendant la période de confinement mais également dans la reprise progressive a particulièrement impacté les personnes en situation de handicap, les personnes en perte d'autonomie, et les personnes vulnérables.

L'accueil de la personne à besoins spécifiques est depuis longtemps la préoccupation des chirurgiens-dentistes mais est encore insuffisante et inégale sur le territoire.

Les problématiques de ces populations spécifiques ne sont trop souvent prises en compte qu'après une alerte des acteurs concernés. Les solutions existantes sur certains territoires sont l'œuvre de passionnés ; professionnels et patients très souvent associés dans un combat partagé.

Il est impératif que des solutions pertinentes puissent être accessibles à tous les patients et sur tout le territoire national, sans distinction.

La crise sanitaire a été un révélateur de l'efficacité de l'existant, et un amplificateur des absences constatées.

Ces constats sont pourtant posés de longue date mais ont été majorés dans cette période de crise Covid 19.

C'est pourquoi nous attendons du Séjour de la santé qu'il pose les bases effectives :

- D'une **réduction des inégalités en santé orale** et dans l'accès aux soins ;
- D'un **parcours de santé coordonné en proximité pour les personnes à besoins spécifiques**, entre le médico-social, la ville et l'hôpital,
- D'une **prise en compte effective des attentes, des expériences existantes en s'appuyant sur la co-construction.**

Synthèse de nos 23 propositions pour le Ségur de la Santé

Pilier n°1 : Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent.

1. Rendre obligatoire la formation en soins spécifiques en odontologie lors de la formation initiale des chirurgiens-dentistes et des assistants dentaires.
2. Prioriser les soins spécifiques en odontologie lors des formations continues des chirurgiens-dentistes.
3. Rendre obligatoire la formation à la santé orale lors de la formation initiale des médecins, des orthophonistes, des sages-femmes, des infirmiers, des aides-soignants, des éducateurs spécialisés, des puéricultrices, des assistants maternels
4. Créer des postes en DES Médecine Bucco-Dentaire, la spécialité des soins spécifiques en odontologie, et garantir l'accès à un plateau technique adapté à des soins conservateurs (sédation et anesthésie générale)
5. Créer les métiers d'hygiéniste dentaire et d'éducateur en santé bucco-dentaire pour améliorer l'accès à la promotion de la santé et aux soins préventifs de tous
6. Appliquer la prise en charge à 100% des adaptations de la tarification acté dans l'avenant N°3 de la convention des chirurgiens-dentistes, pour assurer un reste à charge zéro systématique pour les personnes à besoins spécifiques en odontologie
7. Généraliser le principe de tarification différenciée (prise en charge à 100%) afin de valoriser le temps supplémentaire effectif nécessaire à la prise en charge pour toutes les personnes à besoins spécifiques dont les personnes en perte d'autonomie, les personnes anxieux /phobiques du soin, les jeunes enfants polycariés....

Pilier n°2 : Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins.

8. Financer l'accessibilité universelle aux lieux de prévention et de soins, ainsi qu'aux équipements et services de santé
9. Intégrer la prévention et la promotion de la santé orale dans les programmes de lutte contre les maladies non-transmissibles
10. Mettre en œuvre des protocoles d'hygiène et des dispositifs de dépistage systématiques dans les établissements et services médico-sociaux
11. Développer une démarche d'amélioration continue dans les établissements basés sur l'expérience des patients et de leurs aidants, dans le respect d'un cahier des charges opposable, et en lien avec les représentants d'usagers.

Pilier n°3 : simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes ... et des patients

12. Faire perdurer et amplifier la simplification mise en place lors de l'épisode COVID 19 pour l'accès aux droits (ouverture de droit, renouvellement, téléconsultation/télésoin)
13. Maintenir et généraliser le tiers-payant à l'instar de ce qui s'est fait pour la télémédecine et le télésoin

Pilier n°4 : Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

14. Financer de manière pérenne les réseaux de soins, de coordination et de prévention en santé bucco-dentaire et s'assurer de leur présence et efficacité dans chaque région
15. Financer de manière pérenne les consultations dédiées permettant une prise en charge pluridisciplinaire et coordonnée des personnes avec les besoins les plus complexes
16. Garantir le maillage territoriale en développant les réseaux de coordination des soins spécifiques en odontologie, regroupant chirurgiens-dentistes libéraux et hospitaliers, médecins généralistes et acteurs médico-sociaux
17. Organiser le repérage des acteurs de soins et de promotion de la santé orale sur les territoires et prendre exemple sur les outils existants mis en œuvre par les acteurs des territoires.
18. Mettre en place des solutions mobiles d'accès aux soins pour améliorer l'accès aux soins de proximité

Un enjeu supplémentaire : le numérique en santé

- 19. Tarifier les actes de télémédecine bucco-dentaire selon le référentiel des 5 actes de télémédecine en priorisant la téléconsultation, la télé expertise, la télé surveillance et la régulation**
- 20. Permettre l'accès aux outils de télésanté développés en région avec le soutien des GRADES et en concordance avec les outils socles nationaux**
- 21. Mettre en place un programme d'accompagnement au numérique pour les professionnels de la santé orale, les professionnels médico-sociaux, libéraux et hospitaliers, les usagers et leurs proches aidants**
- 22. Faciliter l'accès aux équipements de ces acteurs et des personnes concernés**
- 23. Intégrer toute ces évolutions dans l'espace numérique en santé**